

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada

Ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)

31 décembre 2021

Sommaire de la communication publique afférente au ratio du TSAV

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) exige que les compagnies d'assurance-vie et les sociétés de portefeuille d'assurance de compétence fédérale maintiennent des ratios de capital conformément aux « lignes directrices sur le capital » du BSIF. Les lignes directrices sur le capital définissent et établissent en outre des critères et des limites pour déterminer les ressources en capital et les exigences de capital de l'assureur. La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada (CAVPC) est tenue de conserver, au minimum, un ratio du noyau de capital de 55 % et un ratio total de 90 %. Le BSIF a également établi un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 % et un ratio total cible de surveillance de 100 %. De plus, le BSIF exige que les sociétés fixent des niveaux cibles internes de capital permettant de couvrir tous les risques de l'assureur, y compris les risques précisés dans les lignes directrices sur le capital du BSIF. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la CAVPC a satisfait aux exigences réglementaires.

Les termes sont définis dans la ligne directrice A [Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#).

(tous les montants ci-dessous sont en milliers de dollars, à l'exception des pourcentages)

	<u>31 déc. 2021</u>	<u>31 déc. 2020</u>	<u>Variation - %</u>
Capital disponible (A+B)	527 680 \$	644 677 \$	-18,1 %
Capital de catégorie 1 (A)			
Capital de catégorie 2 (B)			
Provision d'excédent et dépôts admissibles (C)	704 327 \$	748 174 \$	-5,9 %
<u>Exigences de capital :</u>			
Coussin de solvabilité de base (D)	810 888 \$	787 183 \$	3,0 %

	<u>Ratio total du TSAV</u>	<u>Ratio du noyau du TSAV</u>	<u>Ratio total du TSAV</u>	<u>Ratio du noyau du TSAV</u>	Variation du ratio total	Variation du ratio du noyau
<u>Niveaux de capital :</u>						
Capital minimal	90 %	55 %	90 %	55 %	-	-
Cibles de surveillance	100 %	70 %	100 %	70 %	-	-
Niveaux de la CAVPC	151,93 %	93,34 %	176,94 %	114,37 %	-14,1 %	-18,4 %

Calculs

Ratio total $((A + B + C) / D) \times 100$

Ratio du noyau $((A + 70 \%) / D) \times 100$

Analyse qualitative du ratio de solvabilité (d'une période à l'autre)

Le capital disponible a diminué en raison des dividendes versés au cours de l'année qui dépassent la croissance normale des gains. La provision d'excédent a subi l'incidence négative des conditions du marché au cours de la période. Le coussin de solvabilité de base a augmenté en raison de la croissance normale du secteur, ce qui a entraîné une diminution nette du ratio total et du ratio du noyau du TSAV par rapport à l'année précédente.